

# Législation Aéronautique

## OBJECTIFS

### Objectif principal

Être capable de comprendre et de mettre en œuvre les différents règlements aéronautiques tels que définis dans la réglementation nationale (DGAC), européenne (EASA) ou équivalents internationaux.

### Objectifs opérationnels

- Appréhender et **connaître les domaines d'application** des différents règlements aéronautiques ;
- Connaître **les exigences** et l'environnement réglementaire européen ;
- Se familiariser avec **les principes essentiels de la réglementation aéronautique**.

## PROGRAMME initial et continu

Conforme aux recommandations et règlements de :

- **OACI** (ICAO) Organisme de l'Aviation Civile Internationale ;
- **EASA** (EASA) Agence Européenne de la Sécurité Aérienne ;
- **DGAC** Direction Générale de l'Aviation Civile.

**Module 1** Généralité et organisation des instances réglementaires aéronautiques

**Module 2** Règlement de base (UE) n°216/2008

**Module 3** La Navigabilité initiale

Règlement (UE) n°748/2012 (PART 21)

**Module 4** Le Maintien de la Navigabilité

Règlement (UE) n°1321/2014 (PART M, 145, 66 & 147) ou équivalents internationaux

**Module 5** Les Opérations Aériennes

Règlement (UE) n°965/2012 (AIR-OPS)

**Module 6** Les Manuels des spécifications de l'organisme

**Module 7** Les MAG : FAA, TCAC et RBAC

Programme détaillé et support de formation disponible sur demande.

## PUBLIC

- Toute personne désirant **se familiariser avec la législation** aéronautique,
- Personnel intérimaire ou sous traitant travaillant sous l'agrément de votre société,
- Le personnel travaillant dans **les activités support** telles que bureau technique, préparation, planning, logistique,
- Responsable d'entretien 145,
- Personnel qualité et auditeurs,
- Les **APRSeurs et techniciens**.

**Pré-requis** : Aucun pour l'initial. Pour le continu, avoir suivi une formation de ce type avant la seconde année échue.

## MÉTHODE

### La pédagogie

- Approche **interactive** adaptée aux fonctions des participants ;
- **Partage d'expériences** entre participants ;
- Projection de présentations multimédia.

### L'évaluation

- **les acquis** seront validés à l'issue de la formation par un test ;
- Une **évaluation qualitative** sera demandée aux participants.

## La formation sur mesure

Qu'elle soit initiale ou continue, spécifique ou générale, la formation dispensée sera **celle que vous choisirez !**

Nous vous aiderons à **sélectionner les modules** pour constituer la formation législation **dont vous avez besoin**.

Le module 6 peut être entièrement personnalisé si nos formateurs ont accès aux manuels et procédures internes.

## Conditions

**Durée** : 3h30 à 14h suivant les priorités et les objectifs de l'organisme agréé.

**Effectif** max. : 12 participants.

**Tarif et inscription** : se reporter en tête de catalogue.

**contact@scope-training.eu**